

## Procès-verbal N°23 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	05/02/26
À :	10H
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO. Martine JOLY Mrs Léonard INNANTONI, Jean-Louis DELFIEU, Michel COLLADO, Sauveur ROMAGNOLE
Absents excusés :	
Assiste à la Réunion :	

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

**Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boite mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.**

**A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).**

### Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 22 du 29/01

### Rappel

#### RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

#### UTILISATION DE LA FMI

**LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".**

**Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.**

*En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclubs ainsi que le site du DISTRICT.*

**LORS DES PLATEAUX DE U6 à U10/U11 : LE CONTROLE DES LICENCES EST OBLIGATOIRE AVANT LE DEBUT DES PLATEAUX.**

**FAL Non rempli / Absence feuilles de plateau / Forfait (prévenu ou non ) la commission contrôlera ses points et amendera selon le cas .**

### Qualification au Championnat Régional 1 et Territorial U14 Masculin 2026/2027

#### Communication et Mailing à venir dans les boîtes officielles des Clubs

Les clubs devront déposer le Dossier de Candidature Championnat U14 au plus tard le 31 mai 2026 au District Gard-Lozère par email au [secretariat@gard-lozere.fff.fr](mailto:secretariat@gard-lozere.fff.fr).

Afin de répondre à vos questions et d'échanger sur les modalités du dossier de candidature des championnats, U14 Régional 1 et territoire Gard-Lozère, nous vous proposons de se retrouver en visioconférence le mardi 17 février 2026 à 18h30.

Voici le lien de la visioconférence : <https://teams.microsoft.com/meet/35136869681022?p=1AwLVpDVF6sDNF0Mfg>

#### **U13 à 11 et U13 à 8 - Extrait décision bureau Directeur du 02.02.2026**

**Pour Information :**

Application de l'article 8 alinéa 6 et 7 des RG des U13 à 8 :

« Le Bureau,

Compte tenu de la mise en place du championnat U13 en foot à 11 à compter du 1er janvier 2026,  
Considérant que ce championnat U13 à 11 n'est pas une compétition en soi puisqu'il n'octroie pas  
d'accès ni de rétrogradation à l'issue du championnat et qu'il est mis en place dans le cadre de test et de  
développement de cette catégorie,

Considérant que la participation des clubs dans ce championnat U13 à 11 demande un effectif plus  
conséquent chaque weekend avec des clubs ayant plusieurs équipes U13 évoluant également en U13 à 8 qui a  
pour effet d'« aspirer » leurs effectifs vers l'équipe U13 à 11,

Considérant qu'il ne faut pas cloisonner les effectifs au sein de cette catégorie permettant aujourd'hui un jeu à  
8 et un jeu à 11,

Par ces motifs,

**Décide de ne pas considérer l'équipe U13 à 11 comme une équipe supérieure à une équipe U13 à 8 au sein  
du club,**

**Décide de lever à titre exceptionnel la contrainte de l'article 8 alinéa 6 et 7 aux équipes du club  
respectant la double condition d'avoir une/des équipe(s) participant au championnat U13 à 8 ET une  
équipe participant au Championnat U13 à 11. »**

#### **INFORMATION SAISIE POINTS DEFIS**

**LES POINTS DEFIS SONT COMPTABILISES ENVIRON 1 SEMAINE à 10 jours APRES LES POINTS  
MATCHS, ILS SONT SAISIS MANUELLEMENT PAR LE SECRETARIAT (inutile de rentrer en  
contact avec la commission ou le secrétariat avant ce délai)**

#### **Championnat U12/U13**

➤ Retour CSR /INFORMATION :

**Match n° 55316815 : du 31/01/2026 Vénéjan AS 1 (535066) / Ent. S. Rhône Gardon 2 (552069)**

Dit match perdu par forfait à l'équipe **Ent. S. Rhône Gardon 2 (552069)**, pour en reporter le bénéfice à l'équipe  
**Vénéjan AS 1 (535066)** sur le score de 3/0 et 2/0 points de défis

**Match n° 55313953 : du 17/01/2026 O. A. C. (503029) / AV. S. Rousson (517872)**

Confirme le résultat de la rencontre 3/2 pour le club AV. S. Rousson POINTS DE DEFIS : attribue zéro (0) point à  
chacun des deux clubs

**Match n° 55318706: du 31/01/2026 E. S. N. 2 (560294) / Sauveterre RC 1 (552049)**

DIT rencontre à jouer à une date à définir par la commission compétente  
(voir date sur le site du district ; épreuves : calendrier)

**Equipes qualifiées pour la finale départementale FESTIVAL PITCH du SAMEDI 28 MARS à BEAUCAIRE**

- |                    |                              |                |
|--------------------|------------------------------|----------------|
| 1. -BEAUCAIRE      | 7. -SOMMIERES                | 12. -ROUSSON   |
| 2. -ST MARTIN      | 8. -MARGUERITES              | 13. -ALES      |
| 3. -N GAZELEC      | 9. -S LEVANT                 | 14. -ACADEMIS  |
| 4. -REGORDANE      | 10. -BAGNOLS PONT            | 15. -LAUDUN    |
| 5. -LE GRAU DU ROI | 11. -N LASALLIEN (jonglerie) | 16. -MONOBLET. |
| 6. -NIMES OL       |                              |                |

**Championnat U13 à 11**

**Défis Technique (à télécharger dans documents / compétitions)**

- Défis 2em Trimestre « Conduite de Balle » Dates : 17-24-31- Janvier /7-14 Février
- Défis 3em Trimestre « 1C1 Gardien » 14-21 Mars / 11-18 Avril (D2-D3-D4)

**ATTENTION**

**Défis 3em Trimestre : UNIQUEMENT U13 à 11 et U12/U13 D1 / U12 ESPOIR et U12 D1**  
(Fiche à télécharger dans documents / compétitions)

**POUR INFORMATION**

***LES POINTS DEFIS SONT COMPTABILISES 1 SEMAINE APRES LES POINTS MATCHS, ILS SONT SAISIS MANUELLEMENT PAR LE SECRETARIAT (inutile de rentrer en contact avec la commission avant ce délai)***

**championnat U12**

- **FEUILLE DE MATCH** adressée hors délai (**Articles 53 et 72**)  
Aimargues / Bellegarde U12 D2 du 17.01.26 (reçue le 26/01.26) :  
30€ à Aimargues
- **Retours CSR /INFORMATION :**

**Match n° 55322892 : du 31/01/2026 Calvisson FC 21 (580584) / Nîmes Lasallien 22 (521138)**

Dit match perdu par forfait à l'équipe Nîmes Lasallien 22 (521138) pour en reporter le bénéfice à l'équipe Calvisson FC 21 (580584) sur le score de 3/0 et 2 /0 points de défis

**Match n° 55322545 : du 31/01/2026 Vergèze Ep 21 (500377) / A. C. Pisseevin Valdeg 21 (525595)**

Dit match perdu par forfait à l'équipe A.C. Pisseevin Valdeg 21 (n°525595), pour en reporter le bénéfice à l'équipe Vergèze EP 21 (n°500377), sur le score de 3/0 et 2/0 points de défis

**Match n° 55323410 : du 31/01/2026 Langlade FC 22 (563786) / Vénéjan AS 22 (535066)**

Dit match perdu par forfait à l'équipe Vénéjan AS 22 (535066) pour en reporter le bénéfice à l'équipe Langlade FC 22 (563786), sur le score de 3/0 et 2/0 points de défis

**Foot Animation - U10 à U10/U11**

- Beaucaire : Plateaux U10 et U10/U11 : **Début 9h30**
- Nîmes Ol : Plateaux U10 et U10/U11 : **Début 14h00**
- Cavillargues : Plateaux U10/U11 : **Début 9h30**

➤ **Retrait Equipe / Art 59 des RG : Amende 30€**  
3 Moulins 2 U10/U11 PI 50 = 30€

## Foot Animation - U6 à U8/U9

➤ **Retrait Equipe / Art 59 des RG : Amende 30€**  
S Levant U8 PI 28 : 30€  
Laudun U8/U9 PI24 : 30€

**Beaucaire : Plateaux U6 à U8/U9 : Début 13h30**  
**Sommières : Plateaux U6 à U9 : Début 13h30**

### **Equipes ESP ST Gillois en U8/U9 :**

En application de l'Art.3.3.3 du règlement disciplinaire de la Fédération Française de Football, La Commission prononce la MISE HORS COMPETITION à titre de mesure conservatoire à compter du lundi 19.01.2026, des deux équipes U8/U9 de ESP.FC SAINT GILLOIS, jusqu'à décision à intervenir.

**En ACCORD avec la Commission Technique , pour les Rotations 4 et 5 en U8/U9 les plateaux se joueront à 8**

- Temps de jeux : 50 minutes (2 x 25 minutes)
- Plateaux de 3 équipes
- **le samedi après-midi à 14h00**
- uniquement les équipes qui évoluaient en **DEVELOPPEMENT** les rotations précédentes
- uniquement des joueurs licenciés U9
- Diplôme de l'éducateur obligatoire : **Module U9/CFI U6-U9**

## Foot Animation - FEMININES

**Rappel : Pitch Féminin 1er Tour le Samedi 14 Février 2026 : UNIQUEMENT DES U12/U13 ( 3 U11 MAX )POURONT PARTICIPER à CE TOUR DE PITCH.**

**Les matchs suivants sont reprogrammés (suite journée des capitaines du 21 février 2026)**

au mercredi 18 mars 17h00

RAPPEL : JOURNÉE DES CAPITAINES FÉMININES : SAMEDI 21 FEVRIER

**Le Championnat Féminin intègre le championnat garçons en D4 Poule E pour la Phase 2 , ce qui permettra aux clubs de faire participer des U14 F et des U12/U13 G.**

**LA FINALE DEPARTEMENTALE DU GARD/LOZERE DU DIMANCHE 29 MARS (lieu à définir)  
AVEC AUDE/PO/HERAULT : 3 EQUIPES DU GARD/LOZERE PARTICIPERONT à CETTE FINALE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président**  
Didier CASANADA

**La Secrétaire de Séance**  
Nadine GRECO